



---

Le Havre, le 18 août 2011

## **CAHIER REVENDICATIF DES OFFICIERS DE PORT** **ET DES OFFICIERS DE PORT ADJOINTS**

Les Officiers de Port et Officiers de Port Adjointes organisés en section nationale au sein du syndicat national des personnels de l'administration de la mer;

Se prononcent :

- **Pour la préservation de l'unicité de nos missions de Sécurité, Sûreté, Exploitation et de nos emplois dans l'ensemble des ports maritimes**
- **Pour le renouvellement d'un recrutement de qualité à hauteur des besoins des Capitaineries et qui préserve l'avenir**
- **Pour un développement des flottes de Commerce, de Pêche et de Défense, sources de notre recrutement maritime**
- **Pour la remise à niveau immédiate de la grille indiciaire des Officiers de Port Adjointes**
- **Pour une revalorisation du point d'indice de la fonction publique**
- **Pour le corps unique de catégorie A à 3 grades (C1, C2 et lieutenant)**
- **Pour une revalorisation du régime indemnitaire et de la prime de nuit des Ports décentralisés et une prise en compte de l'indemnité de sujétion horaire (ISH)**
- **Pour la valorisation de la situation administrative de détaché et des avantages sociaux afférents relatifs à la convention collective unifiée dont les OP et OPA sont bénéficiaires**
- **Pour une gestion transparente qui tienne compte de l'identité Mer des personnels, des besoins de formation continue, notamment dans le domaine de régulation de trafic (VTS) qui exige des qualifications internationales (OMI)**



- **Pour une prise en compte du décret 2010-562 du 26 mai 2010 relatif aux directives applicables aux services de trafic maritime (identification des VTS et formation des personnels)**
- **Pour un véritable dialogue social avec les organisations syndicales dans le cadre de la gestion administrative des personnels, les modes de recrutement, la mobilité**
- **Pour un départ anticipé à la retraite chez les personnels en quarts postés et dans les postes aux tâches pénibles**
- **Pour une équité de traitement dans la reconnaissance de l'exposition à l'amiante pour les officiers de port**
- **Pour des droits syndicaux respectés et renforcés**
- **Pour une alternative de progrès, concernant les dossiers tels que l'accès au marché des services portuaires, la décentralisation et la réforme de l'Etat, qui préserve les statuts des fonctionnaires et salariés portuaires et le caractère public des ports**

